European
Award

AHI

Architectural
Heritage
Intervention

Règlement
6e édition

Architectural
Heritage
Intervention

Le Prix Européen AHI est un concours biennal dont l'objectif principal consiste à distinguer les interventions de qualité effectuées sur le patrimoine bâti dans toute sa dimension et à contribuer à sa diffusion.

Le concours est organisé conjointement avec l'Ordre des architectes de Catalogne (COAC).

Le Prix Européen AHI est ouvert aux

professionnels, associations et administrations liées au patrimoine architectural, tels que :

architectes
sociétés d'architectes
urbanistes
historiens
archéologues
...

dont les ouvrages ont été réalisés dans le cadre géographique européen.

Ne pourront en aucun cas se présenter au concours : Les membres du conseil du COAC et de ses différentes démarcations, les membres du jury et les membres de l'équipe de direction du Prix. Ainsi que les employés et collaborateurs habituels des personnes mentionnées précédemment, ou toute autre personne présentant un lien de parenté avec l'une de ces personnes (jusqu'au deuxième degré).

Le concours comprend 4 catégories :

- Patrimoine bâti
Concerne toutes les interventions architectoniques, à caractère permanent ou éphémère, sur des biens construits d'intérêt patrimonial. Cela concerne, principalement, les interventions sur des édifices et ensembles protégés, mais seront également admis dans cette catégorie, toutes les interventions sur des bâtiments sujets à un intérêt patrimonial qui, malgré l'absence d'une protection spécifique, s'insèrent dans un espace urbain ou naturel protégé et aident à en maintenir son caractère historique.

- Espaces extérieurs
Concerne toutes les interventions qui traitent et proposent des solutions pour l'espace public historique, en tant qu'espace dynamiseur pour les relations sociales et économiques développées dans les centres historiques. Il s'agira, ici, d'ensembles monumentaux, comme ceux qui sont à l'origine des villages et des villes. Les interventions autour de monuments et de paysages culturels, entrent également dans cette catégorie.

- Planification urbanistique
Concerne tous les Plans spéciaux destinés à la Protection du Patrimoine, Catalogues, Inventaires, Plans directeurs et tout autre instrument de planification urbanistique destiné à la protection, conservation, intervention, et mise en valeur du patrimoine architectural. Dans cette catégorie, on retrouve également les documents de planification urbanistique généraux, les documents de planification urbanistique dérivés, ainsi que les documents à portée locale qui ont pour objet la protection et la régulation du patrimoine architectural.

- Divulgation
Cette catégorie s'adresse à toutes les autres initiatives et actions, ayant pour objectif la mise en lumière des valeurs du patrimoine architectural, pas uniquement destinées aux professionnels du secteur, mais à la société en général. Il s'agira de toute publication, article, reportage audiovisuel, etc. mais également d'une présentation, d'un événement ou tout autre type d'activité destinée à promouvoir et/ou valoriser ce patrimoine.

Règlement

Tous les travaux présentés devront pouvoir s'inscrire dans l'une des catégories du prix et avoir été finalisés, réalisés ou publiés durant la période comprise entre le **1er january 2016 et le 31 décembre 2022 dans le cadre géographique européen.** La seule exception est la catégorie Divulgation, pour laquelle les travaux réalisés par des auteurs européens dans d'autres espaces géographiques seront acceptés.

Un auteur peut présenter plus d'une oeuvre, un projet, une publication. Une même intervention peut prétendre à plusieurs prix dans des catégories distinctes. Il sera, cependant, nécessaire de présenter la documentation spécifique à chacune des catégories auxquelles il prétend.

Toute la documentation requise détaillée dans les conditions du concours est gérée à travers le site web de manière à ce que les projets présentés soient directement intégrés au sein des Archives AHI.

Inscription et remise de la documentation

La date limite de remise de la documentation est fixée le 17 mars 2023 à 24h. (GMT+1).

Le prix de chaque inscription est de **100 euros** (TVA comprise). Pour les membres de l'AADIPA (Association des Architectes pour la Défense et l'Intervention sur le Patrimoine Architectural) est de **90 euros** (TVA comprise). Un auteur peut présenter plus d'une oeuvre, un projet, une publication. Une même intervention peut prétendre à plusieurs prix dans des catégories distinctes. Le prix s'appliquera à chaque travail présenté et à chaque catégorie à laquelle il se présente.

Le paiement se réalisera par virement bancaire avec la communication suivante :

PRIX EUROPEEN AHI + Code d'inscription

Numéro de compte :
Nom: COAC
Banque: Caja de Arquitectos
C/ Arcs, 1
08002 Barcelona. Spain
BIC: CASDESBBXXX
IBAN: ES29 3183 0800 8300 0000 4369

Le justificatif du paiement et de la documentation explicitée au point suivant du règlement sera envoyé par voie électronique via la page web du Concours.

www.eu-architecturalheritage.org

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse suivante:

award@eu-architecturalheritage.org

Toute la documentation requise est gérée à travers le site web : www.eu-architecturalheritage.org

Le formulaire d'inscription en ligne doit être rempli en anglais, ainsi que tous les texts requis dans le réglement.

Les dossiers qui ne respectent pas les normes précitées seront automatiquement éliminés.

L'intitulé du travail, les noms et prénoms des auteurs, la catégorie et le code d'inscription seront apposés de façon visible sur chaque feuille.

1. Inscription et déclaration sur l'honneur.
En plus de la documentation requise pour chaque travail réalisé, il faudra remplir le formulaire d'inscription et signer les documents suivants : la déclaration sur l'honneur, la cession de droits et les conditions légales en matière de protection des données, à retrouver sur la plateforme d'inscription.

Pour chaque catégorie, les participants devront envoyer un bref rapport de maximum 1060 caractères (avec espaces), ainsi qu'un texte de maximum 325 caractères (avec espaces) contenant l'idée principale du projet, tous deux rédigés en anglais. Par contre, le texte requis pour les planches du résumé du projet peut être rédigé dans n'importe quelle langue européenne, mais devra être accompagné de sa traduction en anglais.

2. Résumé du travail
Pour chaque travail présenté, le candidat remettra un résumé suivant les normes indiquées ci-dessous en fonction de sa catégorie.

- Patrimoine bâti | Espaces extérieurs
Résumé de l'intervention en 4 planches A3 présentées au format horizontal, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Ce résumé sera composé de plans, d'un bref résumé et de photographies de l'état initial et de l'oeuvre accomplie. Une photographie représentative de l'oeuvre sera également incluse (Jpg. 300dpi, 15x10 cm).

- Planification urbanistique
Résumé du travail en un maximum de 3 planches A3 présentées au format horizontal, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Un résumé écrit d'un maximum de 3 pages (A4) et une photographie représentative de l'oeuvre (Jpg. 300dpi, 15x10 cm) sera également incluse.

- Divulgation
Résumé du travail en un maximum de 5 planches A4 présentées au format vertical, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Une brève introduction expliquera les apports du projet quant à sa capacité de "divulgation" des valeurs du patrimoine architectural. Ce résumé pourra être appuyé par des photographies, des schémas, etc. Une photographie représentative de l'oeuvre sera également incluse (Jpg. 300dpi, 15x10 cm).

The European Award AHI désigne un jury international lors de chaque édition.

Un comité d'experts sélectionnés sur base de leur parcours professionnel en matière d'intervention sur le Patrimoine architectural.

- Patrimoine bâti
Dikkie Scipio, Kaan Architecten. Pays-Bas
Kimmo Lintula, K2S Architects. Finlande
Susana Valbuena, Rodríguez Valbuena Arquitectos. Espagne

- Espaces extérieurs
Chris Rankin, rankinfraser. Royaume-Uni
Maria Viñé, Neuland Architektur. Suisse
Pasqual Herrero, el fabricane de espheras. Espagne

- Planification urbanistique
Sara Bartumeus. Espagne
Carlo Atzeni. Italie
Maria Chiara Tosi. Italie

- Divulgation
Verena von Beckerath, Heide & von Beckerath. Allemagne
Devi Kituashvili, MUA Architecture & Placemaking. Géorgie
Nicola Regusci, Cities Connection Project. Suisse

- Mention Spéciale de Restauration
Pedro Rodríguez Cantalapiedra, Espagne
avec le membres de la direction du Prix : Ramon Calonge, Oriol Cusidó, Marc Manzano, Jordi Portal

- Mention Spéciale Nouveau Bauhaus Européen
Marcos Ros, représentant du Parlement européen
avec le membres de la direction du Prix : Ramon Calonge, Oriol Cusidó, Marc Manzano, Jordi Portal

Critères de sélection

- Patrimoine bâti

Qualité architecturale (30 points)
Relation du projet avec son contexte (25 points)
Incorporation des critères de durabilité (15 points)
Adéquation au programme (15 points)
Innovation de la proposition, viabilité économique (15 points)

- Espaces extérieurs

Qualité architecturale (30 points)
Relation du projet avec son contexte (25 points)
Incorporation des critères de durabilité (15 points)
Adéquation au programme (15 points)
Innovation de la proposition, viabilité économique (15 points)

- Planification urbanistique

Equilibre entre protection et intervention (30 points)
Usages proposés. Viabilité économique (20 points)
Facilité d'application du document normatif (20 points)
Qualité du document. Equipe multidisciplinaire. Méthodologie de travail. (30 points)

- Divulgation

Originalité de la proposition (25 points)
Méthodologie de travail (25 points)
Qualité du développement du projet (25 points)
Apport du travail sur le patrimoine architectural. (25 points)

Critères de sélection

- Patrimoine bâti

Qualité architecturale (30 points)
Relation du projet avec son contexte (25 points)
Incorporation des critères de durabilité (15 points)
Adéquation au programme (15 points)
Innovation de la proposition, viabilité économique (15 points)

- Espaces extérieurs

Qualité architecturale (30 points)
Relation du projet avec son contexte (25 points)
Incorporation des critères de durabilité (15 points)
Adéquation au programme (15 points)
Innovation de la proposition, viabilité économique (15 points)

- Planification urbanistique

Equilibre entre protection et intervention (30 points)
Usages proposés. Viabilité économique (20 points)
Facilité d'application du document normatif (20 points)
Qualité du document. Equipe multidisciplinaire. Méthodologie de travail. (30 points)

- Divulgation

Originalité de la proposition (25 points)
Méthodologie de travail (25 points)
Qualité du développement du projet (25 points)
Apport du travail sur le patrimoine architectural. (25 points)

Calendrier

19 décembre 2022
Publication du règlement
Ouverture de l'appel

19 décembre 2022 - 17 de mars 2023
Période d'inscription et de présentation des projets

Mars - avril 2023
Période d'évaluation des projets par le jury

Début mai 2023
Publication des projets sélectionnés

Juin 2023
Décision du jury et remise des prix

* En cas de modification du calendrier, celle-ci sera dûment communiquée sur le site du Prix :
www.eu-architecturalheritage.org

Architectural Heritage Intervention (AHI) est une plateforme que contribue à la revalorisation du patrimoine architectural.

L'AHI englobe un Prix européen, une Biennale internationale, des Archives numériques et un Forum de débat.

L'AHI conçoit et promeut le patrimoine architectural selon une vision plurielle et contemporaine.

Plaça Nova 5, 08002 Barcelona
award@eu-architecturalheritage.org
www.eu-architecturalheritage.org